

### **FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19**

La crise sanitaire liée au COVID-19 s'est traduite dans les comptes de la SEML par une légère baisse du chiffre d'affaires (5 à 10%) lié au location d'anneau de passage. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation des locations annuelles.

Pour faire face à cette situation, la SEML du Port de Toga a utilisé les dispositifs de chômage partiel et de report des échéances en matière sociale.

### **AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

#### **1) Travaux de remplacement des pontons**

La brutale rupture d'une travée du ponton n°2 intervenue le 7 septembre 2016, a constitué le point de départ d'une succession de désordres mettant en cause la solidité de toutes les travées du port construites en béton précontraint entre 1988 et 1990. Les ouvrages en béton précontraint en milieu maritime fournissent un très grand nombre d'exemples de ruptures non pressenties en raison de la soudaineté de la rupture par diminution des sections d'acier par oxydation.

La travée effondrée a été remplacée en extrême urgence par une passerelle métallique contreventée à platelage bois.

Les inspections détaillées des pontons qui ont été réalisées immédiatement après l'incident, ont montré la nécessité de procéder au renforcement de 6 travées en mai et juin 2017 puis de 7 autres travées entre mai et juin 2018.

Il ressort de différentes consultations juridiques que l'opération de remplacement des pontons doit être réalisée par notre société.

Un appel d'offre doit être lancé en vue de retenir un AMO.

#### **2) Plan de sauvegarde de la société SPTP**

Par jugement du 2 mai 2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le plan de sauvegarde de la SA SPTP qui fixe pour l'ensemble des créances un délai uniforme de paiement en dix annuités constantes.

Le règlement de ce plan sera assuré en grande partie par le paiement de l'indemnité de 1 300 000 euros consentie par notre société à la SA SPTP et qui sera versée en dix échéances annuelles d'égal montant, soit 130 000 €, un mois avant l'échéance du plan de sauvegarde dont la première échéance a été arrêtée au 2 mai 2018.

L'échéance de l'année 2019 a été versée conformément au plan de sauvegarde le 22 mars 2019 soit un mois avant la première échéance du plan.

#### **3) Taxes Foncières et Contribution Foncières des Entreprises**

Pour l'année 2019, les communes de Bastia et de Ville di Pietrabugno ont adressé plusieurs titres de recette concernant les taxes foncières du port de Toga pour les années 2017 à 2019.

Ces avis de taxes foncières établis par l'administration font actuellement l'objet d'une analyse par les services administratifs des deux communes pour vérifier aussi bien les bases d'imposition que les calculs effectués par l'administration fiscale.

Au cours de l'année 2019 la SEML des rôles complémentaires concernant la CFE des années 2017 et 2018, une réclamation est en cours pour vérifier le bien fondé de ces différents rappels.

L'impact de ces rappels de taxes foncières et de CFE représentent dans les comptes de l'exercice 2019 une charges totale de 297 966 euros.

## Conseil Portuaire

Bastia, le 30 mars 2021

### Note N°6

#### Description sommaire du nouvel équipement situé sur le port de plaisance de Toga : CAP SUR LA MER – Commune de Ville-di-Petrabugno

Un équipement public portant l'aménagement de deux salles multi-activités et de réunion / exposition situées dans le dernier bâtiment en pointe Nord du Port de Toga, sur la Commune de Ville-di-Petrabugno.

Ce bâtiment communal comprend :

- 1 hall de réception du public de 19 m<sup>2</sup> comprenant une banque d'accueil
- 1 salle de réunion / exposition de 97 m<sup>2</sup> avec coin salon et équipée de trois écrans tactiles connectés et d'un écran central, WIFI, INTERNET....
- 1 salle polyvalente de 99 m<sup>2</sup> avec un espace podium fixe, climatisation, sonorisation et espace vidéo
- 1 cuisine avec chambre froide
- 1 espace vestiaire avec coin douche
- 1 local technique de 45 m<sup>2</sup>
- 1 local abritant les locaux techniques de la SNSM de Bastia
- 1 terrasse coté quai d'honneur de 150 m<sup>2</sup>
- Parking

Par ailleurs, la salle de réunion/exposition est séparée de la salle polyvalente par une cloison mobile amovible – les 2 salles peuvent être actives simultanément.

Dans sa séance du 25 février 2021, le Conseil Municipal de Ville-di-Petrabugno a approuvé les conditions de mise à disposition de cet espace et a fixé les tarifs de location. (contrat de location)

L'effectif au public est de 140 personnes.

## Conseil Portuaire



## Conseil Portuaire

Bastia, le 30 mars 2021

### Note N°7

### Travaux relatifs à la mise en place de la vidéo-protection sur le Port de Toga

**Arrêt des travaux : 22 Janvier 2020**

**Motif :** Subvention obtenue non suffisante pour poursuivre les travaux (en attente du retour de l'Etat).  
Janvier 2020 : FIPD attribué 32 000 € au lieu de 248 500 €.

**Reprise des travaux : 01/04/2021**

Financement obtenu Mars 2021 : 179 000 € (DSIL, FIPD) – Même si le montant de la subvention est inférieur à celui initialement prévu (248 500 €), décision de reprendre les travaux.

**Reste à réaliser :**

- Aménagement du local de vidéo protection et installation des équipements,
- Tirage des câbles d'alimentation et des câbles du réseau vidéo,
- Pose des 11 mâts et des 29 caméras,
- Programmation et mise en service.

**Montant initial : 316 558,07 € HT soit 348 213,88 € TTC**

Avenant prévisionnel pour travaux complémentaires et mesures Covid : 45 000 € HT soit 50 000€ TTC

Montant prévisionnel recalculé : 361 000 € HT soit 400 000 € TTC

**Délai de réalisation et reprise des travaux suivant le planning de l'entreprise : 3 mois.**

La Ville de Bastia pense que ce délai de réalisation pourra être optimisé.

**Fin des travaux prévue : Juin 2021**

## Cunsigliu purtuariu Conseil Portuaire

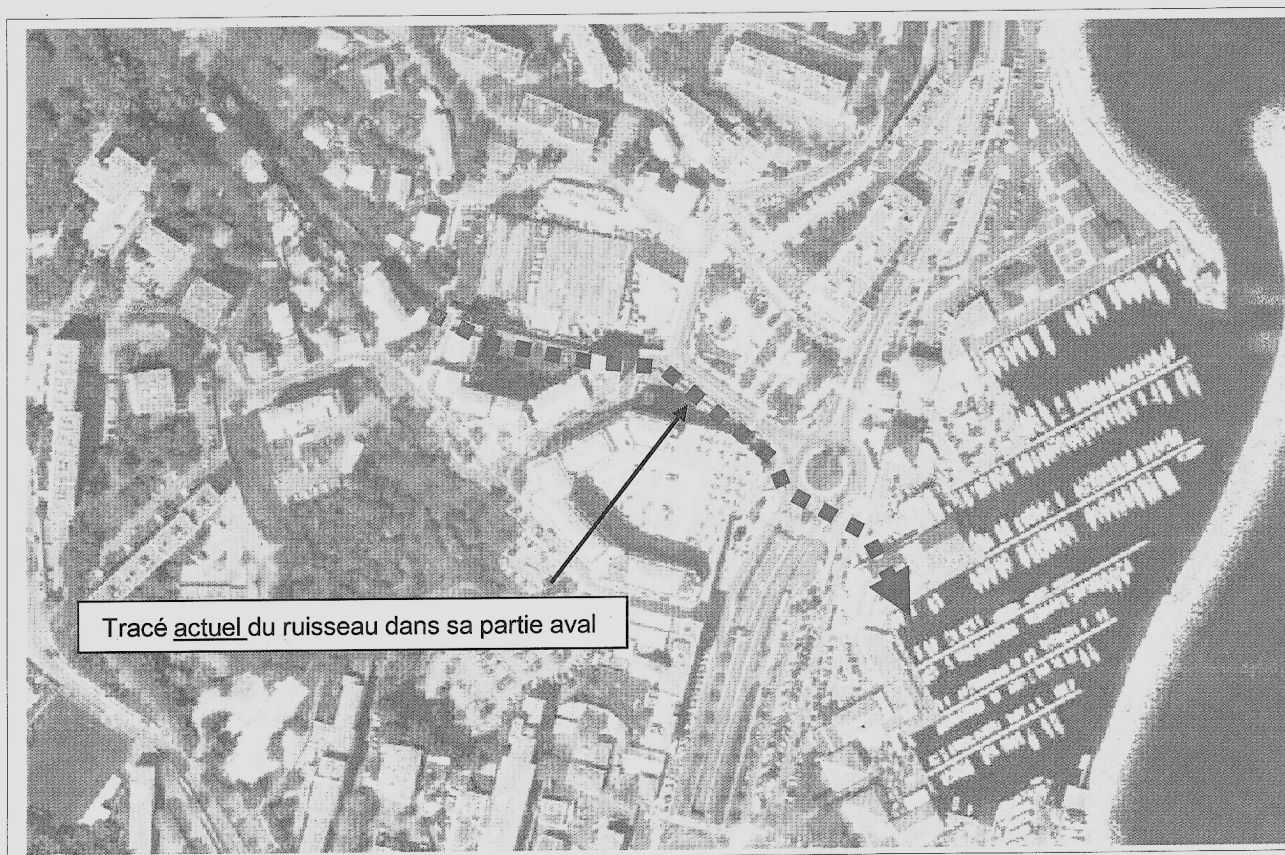
Bastia, le 30 mars 2021

Note n°8

### TRAVAUX DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE TOGA DOCUMENT DE PRESENTATION

#### I - Introduction

Le ruisseau de Toga traverse le secteur éponyme sous la forme d'un ouvrage souterrain. L'ouvrage ancien, en maçonnerie, a été prolongé dans les années 90 par un ouvrage en béton armé lors des travaux d'aménagement du port de plaisance. L'exutoire actuel se situe dans le plan d'eau du port au niveau de l'établissement "Au Son des Guitares".



#### II – Les raisons pour lesquelles des travaux hydrauliques sont nécessaires

La section souterraine actuelle est sous-dimensionnée. Une partie du secteur de Toga est notamment placée en zone de risque inondation très fort (zone rouge) par débordement de cours d'eau sur le "plan de prévention du risque inondation" actuellement en vigueur sur le territoire bastiais.

De plus, la conception de l'ouvrage actuel en béton armé sous les quais du port ne permet pas de le curer entièrement, comme cela a été constaté lors des différentes campagnes de nettoyage menées

ces dix dernières années. Cette situation est problématique sachant qu'actuellement l'ouvrage, d'une hauteur utile de 2 mètres, est ensablé sur plus d'un mètre.

Ainsi les communes de Bastia et de Ville di Pietrabugno ont pris la décision ces dernières années de réaliser des travaux d'envergure afin de disposer d'un ouvrage hydraulique permettant de canaliser une crue centennale sans débordement et ainsi de lever l'aléa inondation figurant au plan de prévention du risque inondation.

### **III– Collectivité compétente en matière de gestion du risque inondation**

Le projet de recalibrage du ruisseau de Toga a été initié par les communes de Bastia et de Ville di Petrabugno depuis une dizaine d'années.

Cependant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence liée à la gestion du risque inondation incombe à la Communauté d'Agglomération de Bastia.

C'est donc la CAB qui est maître d'ouvrage de cette opération. La commune de Bastia intervient aujourd'hui dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **IV– Présentation générale des travaux**

L'ouvrage souterrain actuel, qui est sous-dimensionné, ne peut pas être agrandi (il passe notamment sous des bâtiments).

La solution technique retenue consiste donc à conserver l'ouvrage souterrain actuel et à créer un ouvrage complémentaire. Compte tenu des contraintes du site, le tracé envisagé pour ce nouvel ouvrage est présenté sur l'image ci-dessous :



Il passe notamment sous la place publique de Ville du Pietrabugno, traverse ensuite la route du Cap, passe sous les escaliers existants entre la mairie annexe de Ville di Pietrabugno et le Crédit Agricole, et enfin traverse les quais du port jusqu'au plan d'eau. Un nouvel exutoire sera créé.

#### **V – Présentation des travaux dans l'emprise du port de plaisance**

Le nouvel ouvrage hydraulique souterrain va traverser les quais du port selon le tracé représenté sur la photo ci-dessous :



Le nouvel ouvrage se présente sous la forme d'un cadre préfabriqué en béton armé de dimensions intérieures 5 x 1,75 mètres.

Les grands principes des travaux projetés sont les suivants :

- préparation et dégagement des emprises, dépose soignée et stockage du mobilier urbain
- terrassements,
- réalisation de blindages afin de soutenir les terres de part et d'autre de la tranchée,
- pose du nouvel ouvrage sous forme d'éléments préfabriqués en béton armé,
- aménagement d'un exutoire équipé d'un batardeau permettant d'obturer de manière étanche l'ouvrage souterrain pour permettre son curage et nettoyage régulier,
- remblaiement,
- réfection à l'identique des aménagements de surface.

## **VI – Planning des travaux**

Le marché de travaux a été notifié à la SAS ANTONIOTTI le 20 octobre 2020. La durée contractuelle des travaux est de 10 mois, auxquels s'ajoute une période de préparation de 30 jours.

Le chantier a démarré le 22 janvier 2021. A ce jour l'entreprise a procédé à la réfection de la section aérienne et aux travaux préparatoires sur la place MATTEI. Le planning prévoit la poursuite des travaux sous la place, puis dans la foulée sous la route du cap et jusqu'en limite des emprises du port de Toga.

Afin de ne pas perturber la saison touristique sur le port, il a été convenu avec les représentants des amodiataires de procéder à une interruption des travaux suite aux étapes citées précédemment, afin de décaler l'intervention sur les quais du port au mois de novembre 2021. La durée estimée des travaux dans l'emprise des quais est estimée à 5 mois.

## **VII – Informations**

Les services techniques de la Ville de Bastia restent disponibles pour tout renseignement concernant les travaux et leur organisation.

L'objectif est évidemment d'organiser de façon optimale ces travaux d'envergure, destinés notamment à protéger le port contre le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, en prenant en compte durant les travaux l'ensemble des contraintes liées au fonctionnement du site, qu'il s'agisse des commerces, des plaisanciers ou des usagers.





## Conseil Portuaire

---

**Montant prévisionnel Moe : 100 000 € HT**

**Montant prévisionnel des Travaux : 1 200 000 € HT**

**Dossier de demande d'aide au titre du PTIC en cours d'instruction**

**Planning prévisionnel :**

- Notification Marché de Maîtrise d'œuvre : Mai 2021
- Phase AVP : Juin 2021
- Phase PRO : Juillet 2021
- Préparation du dossier réglementaire : Août/septembre 2021
- Lancement Marché de Travaux : Octobre 2021
- Durée d'instruction du dossier réglementaire : 9 mois – fin juin 2022
- Durée des travaux : 9 mois
- Travaux d'urgence : 3 mois : Novembre 2021 à Février 2022
- Travaux restant 6 mois après autorisation réglementaire : Octobre 2022 – Mars 2023